

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA 1<sup>ere</sup> BROCANTE - COLLECTIONS ET OBJETS VINTAGES

*ORGANISEE PAR LE Club de Badminton Le Volant Libercourtois*

## Article 1 :

La manifestation dénommée « Brocante et Collections » organisée par l'Association Sportive Le Volant Libercourtois se déroulera **le dimanche 30 octobre 2022 de 8h à 17h (ouverture public)** dans la salle Léon DELFOSSE, Mairie de Libercourt.

## Article 2 :

La Brocante et Collections est ouverte aux particuliers majeurs et aux professionnels.

Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation.
- Une adresse mail valide

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

## Article 3 :

La réservation minimale doit être de 1 table, **limitée à 2 tables par exposants.**

Le coût est de 6,00€ pour une table et de 12€ pour 2 tables

## Article 4 :

La disponibilité maximale des tables est limitée à 50 soit au maximum 50 exposants. Des chaises sont mises à disposition des exposants.

Chaque table mesure 180cm x 80cm. En aucun cas les exposants ne pourront venir avec leur propre table et chaise.

## Article 5 :

Le règlement des réservations se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre du Volant Libercourtois.

Ce chèque sera déposé en banque au lendemain de la manifestation.

## Article 6 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

## Article 7 :

L'absence de l'exposant pour quelques raisons que ce soit ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

## Article 8 :

Les emplacements sont attribués par le club organisateur.

Les emplacements disponibles seront automatiquement attribués au club organisateur, Le Volant Libercourtois.



**Article 9 :**

L'entrée dans la salle Léon DELFOSSE est interdite avant 07h00.  
L'installation des stands devra se faire de 07h00 à 8h00 et les lieux devront être quittés au plus tard à 18h00.  
Tout emplacement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.

**Article 10 :**

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.  
Des poubelles seront à disposition au niveau de la buvette.

**Article 11 :**

Les animaux sont formellement interdits dans la salle.

**Article 12 :**

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Mairie de Libercourt.

**Article 13 :**

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 14 :**

La brocante et collections est ouverte au public et aux professionnels en vue de vendre ou d'échanger des objets mobiliers usagés et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.  
La vente de vêtements anciens et vintage reste tolérée.

De même :

La vente d'habillement, chaussures et autre linge du quotidien est interdite.

La vente d'articles neufs est interdite.

La vente d'armes de toutes catégories est interdite.

La vente d'animaux est interdite.

La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.

L'Association Sportive Le Volant Libercourtois se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

**Article 15 :**

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité et sanitaires qui lui seront données par les organisateurs.

**Article 16 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 17 :**

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

**Article 18 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le.....2022

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »



Organisateur : Le Volant Libercourtois

Adresse : - Le Volant Libercourtois, 7 rue Eugène RINGEVAL, 62820 Libercourt

Personne physique

## ATTESTATION demande d'inscription 1<sup>ère</sup> BROCANTE et COLLECTIONS

Se déroulant le dimanche 30 octobre 2022  
à Libercourt - 62820, Salle Léon DELFOSSE

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.  
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Prix 6€ la table dimanche 30 octobre 2022 de 8h à 17h

Nombre de tables de 1.80m :.....x 6€ = .....€

Ci-joint le règlement par chèque de .....€ pour l'emplacement à l'ordre du Volant Libercourtois

A retourner avant le 16 OCTOBRE 2022 à :

Monsieur PALARZ Dominique  
7 RUE EUGENE RINGEVAL  
62820 LIBERCOURT

